



1. « GESTE COMMUN » DES JPTO 2026

Fiche technique - Prise de vue & envoi *À destination des tiers-lieux participants.*

Notre pas de porte, notre communauté. Cette année, pour les Journées Portes Toujours Ouvertes des Tiers-lieux, les tiers-lieux de toute la France partagent un geste commun. Le principe est simple : deux photos, réalisées par chaque lieu participant :

1. Une photo du pas de porte de votre lieu : la façade, l'entrée, l'enseigne - votre lieu vide tel qu'il accueille le monde.
2. Une photo de votre communauté rassemblée devant ce même pas de porte : les équipes, les usager.ères, les habitué.es - tous ceux qui font vivre le lieu.

Ces deux images, mises bout à bout avec celles de centaines d'autres tiers-lieux à travers la France, raconteront ce qu'est notre mouvement : des lieux vivants, ouverts, habités. **Rejoignez le mouvement. Ouvrez votre porte. Montrez votre communauté.**

On vous explique plus bas comment procéder !

2. CE QU'IL FAUT PRODUIRE :

	Photos	Description
1	Le pas de porte seul	Façade et entrée du lieu vide, sans personne. Si possible avec l'enseigne visible.
2	La communauté devant le pas de porte	Toute l'équipe et les usager·ères rassemblé·es devant l'entrée. Même cadrage que la photo 1. Référence des photos de commerces parisiens du début 20ème : 

3. CONSIGNES DE PRISE DE VUE

Format & cadrage :

- Format : horizontal (paysage) - les groupes sont souvent larges.
- Cadrage : centré sur la porte d'entrée, enseigne incluse si possible. En ville, ne pas chercher à inclure tout le bâtiment - la porte et ce qui l'entoure suffisent.
- Cadrage constant : la photo de la communauté doit reprendre exactement le cadrage de la photo du lieu seul. C'est ce qui crée le diptyque.

Pour la photo de groupe :

- Les petits devant, les grands derrière - comme une photo de classe.
- Tout le monde regardant vers l'objectif, yeux ouverts, sourires.

- Inclure le maximum de personnes présentes : équipe, usager·ères, visiteur·ses du jour.

Couleur ou N&B ? :

Les photos seront envoyées en couleur. Un traitement uniforme sera appliqué en post-production par les équipes de coordination pour homogénéiser l'ensemble des productions à l'échelle nationale.

Qualité minimale requise :

- Taille de fichier : 500 Ko minimum par photo.
- Ne pas passer par WhatsApp pour l'envoi (compression automatique). Utiliser l'option HD si WhatsApp est le seul canal disponible.
- Formats acceptés : JPG ou PNG.

Modalités d'envoi :

Formulaire de dépôt en ligne des photos	>> Formulaire de dépôt national ici <<
Délai recommandé	Envoi dans les 48h suivant la prise de vue, pendant ou juste après les JPTO (1 ^{er} –3 octobre 2026)
Fichiers joints	2 photos nommées : NomDuLieu_PasDePorte.jpg / NomDuLieu_Communaute.jpg

4. DROIT À L'IMAGE :

Chaque tiers-lieu est responsable de la collecte des autorisations de droit à l'image de l'ensemble des personnes apparaissant sur les photos.

Un modèle de formulaire de droit à l'image sera mis à disposition par les réseaux régionaux. À distribuer et récupérer avant la prise de vue.

Un **formulaire de demande droit à l'image**. Document à conserver par le tiers-lieu et à transmettre, si besoin, à votre réseau régional. Un exemplaire est situé ci-dessous.

JPTO 2026

Journées Portes Toujours Ouvertes

28 septembre au 4 octobre 2026

Geste commun

Notre pas de porte,

notre communauté

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

1. Identification du tiers-lieu

Nom du tiers-lieu :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :

2. Identification de la personne photographiée

Nom :	Prénom :
Adresse	
Date de naissance (si mineur-e) :	

Pour un-e mineur-e, le formulaire doit être signé par le-a représentant-e légal-e.

3. Objet de l'autorisation

Je soussigné-e autorise le tiers-lieu mentionné ci-dessus, son réseau régional et France Tiers-Lieux, à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais, réalisées dans le cadre de l'événement :

Journées Portes Toujours Ouvertes 2026 – Geste commun

« Notre pas de porte, notre communauté »

Ces photographies pourront être utilisées dans les contextes suivants :

☐	Communication en ligne : site web, réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram...) des réseaux régionaux et de France Tiers-Lieux.
☐	Cartographie nationale de l'événement JPTO 2026 et ses éditions suivantes.
☐	Supports de communication imprimés : affiches, plaquettes, rapports d'activité.
☐	Exposition photographique issue du geste commun JPTO 2026 (format numérique ou physique).
☐	Relations presse et médias en lien avec l'événement.
☐	Supports de valorisation du mouvement des tiers-lieux en France.

4. Conditions

Cette autorisation est accordée à titre

Cette autorisation est accordée à titre **gratuit**, pour une durée de **5 ans** à compter de la date de signature, pour une diffusion à l'échelle **nationale**.

Elle porte sur les photographies réalisées lors des JPTO 2026, dans le respect de l'image et de la dignité de la personne. **Aucune utilisation commerciale ou publicitaire ne sera faite de ces images.**

La personne photographiée conserve le droit de retirer cette autorisation à tout moment, par écrit, auprès du tiers-lieu ou du réseau régional concerné.

5. Signatures

La personne photographiée (ou son-a représentant-e légal-e si mineur-e) :

Fait à :	Le :
Signature :	

Si mineur-e – Représentant-e légal-e

Nom et prénom du représentant légal :	Lien avec le/la mineur-e :
Signature :	